

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Mercredi 29 juin 2017 à 10h30

**Salle de réunion de l'École doctorale
199, boulevard Saint-Germain**

Présents : Claire COSQUER, Didier DEMAZIERE, Alain DIECKHOFF, Jean-Marie DONEGANI, Silvia DUERICH-MORANDI, Pierre FRANCOIS, Florence HAEGEL, Emeric HENRY, Marc LAZAR, Anatole LE BRAS, Emmanuelle LOYER, Annie MARCILLOUX, Frédéric RAMEL, Imola STREHO, Lola ZAPPI

Ordre du jour :

I – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'École doctorale du 24 avril 2017

II – Présentation des membres extérieurs du Conseil de l'École doctorale

III – Présentation du projet de Rapport HCERES de l'École doctorale

IV – Intervention des élu(e)s doctorant(e)s sur le projet de rapport

V – Discussions sur le projet de Rapport HCERES

VI – Questions diverses

Jean-Marie DONEGANI : Je vous propose que nous prenions dans l'ordre.

I – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'École doctorale du 24 avril 2017

II – Présentation des membres extérieurs du Conseil de l'École doctorale.

Jean-Marie DONEGANI : Nous allons regarder très vite le profil des nouveaux membres dits extérieurs au Conseil. Ce sont des personnalités dont j'avais présenté une liste à Frédéric MION, qui a choisi dans cette liste. Et toutes les personnalités pressenties par lui ont accepté.

- Agathe BOUSQUET ;
- Stéphane ABRIAL ;.
- Et Godefroy BEAUVALLET.

Dans le domaine scientifique, vous connaissez certainement les trois professeurs qui ont été choisis et qui ont accepté. Soit:

- Jens BECKERT ;
- Alexis KELLER ;
- Anne PERROT.

Toutes ces personnes ont accepté et nous ont dit qu'elles pouvaient être sollicitées si une expertise ou un avis particulièrement nécessaire sur une question prévue à l'ordre du jour de l'un de nos conseils.

Je vous propose de passer au rapport HCERES de l'Ecole doctorale, en inversant la présentation, puisque Pierre FRANÇOIS doit nous quitter pour rejoindre le CDS. Je vais lui donner la parole pour qu'il nous parle de l'avenir de l'école, ce qui est plus important que le bilan, sans doute.

V – Discussion sur le projet de rapport HCERES

Pierre FRANÇOIS : Merci Jean-Marie. Je vais procéder en deux temps. D'abord, je vais vous donner quelques nouvelles du dépôt du projet pour le PIA 3, puisque vous y avez été, pour beaucoup d'entre vous, associés, au moins sur la base de discussions informelles souvent longues. Parfois plus. N'est-ce pas, Emeric ? Ensuite, j'essaierai de vous présenter un peu les grandes lignes qui peuvent en être déduites et qui, éventuellement, s'y rajoutent.

Nous avons déposé dans la nuit de lundi à mardi, à minuit, le projet pour clôture des dossiers le mardi matin. Cela veut dire déjà que c'est fait. Nous avons maintenant des premiers retours. Peut-être d'abord un mot sur ce que nous avons réussi à présenter. Je pense que le projet que nous avons présenté était solide, compte tenu des limites de l'exercice dans lesquelles nous étions pris, et en particulier de l'articulation nécessaire avec le LABEX, et avec la COMUE. Par rapport à toutes ces questions-là, nous n'étions pas forcément complètement en ligne avec ce qui avait fini par se dessiner comme attentes. En même temps, je crois que dans les limites de cet exercice-là, nous avons proposé quelque chose de solide. Et nous avons dépensé beaucoup d'énergie à essayer d'expliquer en quoi, même si notre mode d'articulation entre le LABEX et l'École doctorale n'est pas le mode d'articulation qui était spontanément attendu, il y avait malgré tout un mode d'articulation possible et convaincant.

Le projet a été en l'occurrence soutenu, ce qui n'allait pas forcément complètement de soi. Il a été soutenu et même présenté *in fine*, formellement, par l'USPC. Il a été soutenu par le CNRS, qui a refusé de soutenir à peu près un tiers des projets qui lui ont été proposés. Le CNRS s'est imposé comme dans une position de *veto player* dans cette procédure. Nous pouvons donc, de ce point de vue, être satisfaits, puisque s'ils ne nous avaient pas soutenus, cela aurait été beaucoup plus compliqué. Cela dit, tout reste à faire, ce n'est qu'une étape.

Par ailleurs, nous avons réussi également à recueillir le soutien à la fois de partenaires internationaux brillants et qui sont, par ailleurs, de vrais partenaires internationaux. Nous avons eu des lettres de soutien de Columbia, du Max Planck et de l'Institut universitaire européen de Florence, de Northwestern. Nous avons également eu des lettres de soutien de partenaires, disons un peu moins étroits, mais formellement c'est important : l'USPC, avec l'INALCO. Il y a là une vraie coopération, comme celle que nous projetons avec l'IPGP et avec la Fondation de la Maison des sciences de l'homme.

Nous demandons – et nous pourrions rentrer dans le détail évidemment si vous le souhaitez – un budget sur 10 ans d'à peu près 5 millions d'euros efficaces. Dans l'hypothèse où nous obtiendrions cette somme, cela signifierait que le budget serait augmenté d'une enveloppe de 500 000 euros par an. Ce serait donc des moyens supplémentaires, mais ce n'est pas non plus un changement d'échelle, comme je vous l'avais expliqué, il ne s'agit pas non plus d'une multiplication par 10 ou par 100 de ce que fait et de ce que pourra faire l'École doctorale.

Nous avons par ailleurs reçu ce matin une information selon laquelle 200 projets avaient été finalement déposés. C'est beaucoup moins que ce que je craignais, à dire vrai, puisqu'il y a eu des moments où nous étions montés, au sein même de l'USPC, à plus de 20 projets en chantier. Les stratégies sont manifestement très différentes d'une institution à l'autre : tout le monde navigue à vue. À l'ENS, je n'ai pas réussi à savoir s'ils en avaient proposé 5 ou 20, mais enfin ils en déposent beaucoup. Nous, nous avons fait un choix fort qui était de déposer un seul projet sur un établissement. Ce n'est donc pas un projet inter établissements. Et nous ne savons pas exactement, évidemment, comment tout cela sera évalué, puisque l'évaluation sera le fait d'un jury international et devra intervenir à l'automne.

Sur ces 200 projets, normalement, devrait être retenue – d'après ce que je comprends, mais j'ai eu des informations contradictoires encore ce matin –, en deux vagues, une centaine de projets. Ce qui donne un taux de succès tout à fait acceptable, si c'est effectivement cela. En même temps, j'ai reçu des informations ce matin disant qu'en fait il n'y en aura que 50. Concrètement, nous ne savons pas trop.

Voilà, en gros, ce que je pouvais vous dire. Je me tiens à votre disposition pour vous en dire plus si vous le souhaitez. Vous risquez cependant de ne rien apprendre : pour l'essentiel, je vous ai déjà tout raconté en bilatéral ou dans des réunions avec des doctorants, etc. Et comme je vous l'avais dit, ce qui doit se passer à l'intérieur de l'École doctorale dans les années à venir est assez largement indépendant de l'obtention ou non du PIA. Nous ne sommes donc pas dans un schéma où, si nous avons le PIA, nous faisons des choses, et si nous ne l'avons pas, nous restons immobiles. Dans la mission qui m'a été confiée par Frédéric MION, il y a tout de même l'idée que le PIA doit être essentiellement un bras de levier, ou une manière de *booster* le dispositif, plutôt qu'une condition *ex ante* qui serait réhibitoire.

Cela signifie que ce qu'il s'agit de mettre en œuvre sera plus confortable si nous avons le PIA, mais que de toute façon il faudra bouger dans les directions que, là encore, vous connaissez assez largement. J'oublie donc maintenant le PIA et je décentre le propos sur des choses qui parfois s'y trouvent et des choses qui, parfois, n'y sont pas du tout, parce que c'était tout simplement hors sujet dans la réponse à l'appel.

La première direction qui est un effort pour aller plus loin en matière d'internationalisation de l'École doctorale. Il y a aujourd'hui une internationalisation importante de l'École doctorale, quels que soient les indicateurs d'internationalisation que nous puissions prendre, que nous prenions les partenaires internationaux, que nous prenions l'origine nationale des étudiants, que nous prenions l'origine nationale des institutions qui en sont issues. Beaucoup d'éléments permettent de dire qu'il y a une internationalisation qui est déjà relativement poussée. Par rapport à cela, deux précisions doivent être apportées :

L'internationalisation de l'École doctorale, à ce jour, a été un peu *sui generis*, pour parler comme Durkheim, elle s'est faite de manière un peu spontanée. Elle dépend donc beaucoup de la pratique des centres et des individus ou des parcours individuels des doctorants ou des masterants. La visibilité et

l'attractivité de Sciences Po en matière de formation doctorale ne sont pas encore suffisamment construites sur un plan institutionnel.

Le deuxième point qui peut, à mon avis, être amélioré, tient au fait que les modalités de cette internationalisation sont très hétérogènes selon les disciplines. Certaines disciplines ont mis l'accent et ont une internationalisation très poussée sur le plan des doubles diplômes. Et sur le plan de la nationalité des étudiants, elles peuvent être au contraire très faibles, ou quant à la langue d'enseignement. Je ne pense pas qu'il faille que tout le monde passe sous la même toise et marche du même pas. En revanche, je pense que chez les uns et les autres, il y a des choses qui fonctionnent et que nous pouvons les disséminer. *In fine*, ce sont les disciplines qui vont non seulement construire cette internationalisation, mais qui vont aussi la concevoir. Simplement, dans la poursuite d'un objectif qui doit être partagé, un certain nombre d'outils peuvent être mis sur la table. J'ai été surpris en discutant avec un tel ou tel, en présentant des opérations qui se faisaient dans la discipline A, de voir que les personnes dans la discipline B étaient surprises et disaient : « Il faudrait absolument que nous fassions cela. » Nous allons donc essayer d'un peu systématiser tout cela.

Sur cette dimension d'internationalisation, beaucoup de chantiers vont être ouverts, qui peuvent toucher à la question des partenariats internationaux, que ce soit au niveau des cotutelles, au niveau des *workshop* ou des *summer schools*, ou au niveau éventuellement des nouveaux diplômés. Nous voulons également essayer d'impulser – et nous avons demandé de l'argent pour cela – une politique de mobilité systématique, en incitant les doctorants à partir à l'étranger encore davantage que ce n'est le cas aujourd'hui, en les soutenant financièrement. Nous voudrions également développer la politique de *visiting*. Se pose également la question du financement des thèses. Là-dessus, nous avons été obligés de faire des choix qui n'étaient pas exactement ceux que nous avions prévus au départ, puisque compte tenu des coûts des thèses nous avons le choix entre soit financer beaucoup de thèses et ne rien faire d'autre, soit de demander peu de nouveaux financements de thèses – dans ce cas nous pouvions faire beaucoup d'autres choses. Nous avons pris la deuxième option. Nous avons donc demandé relativement peu de financements de thèses supplémentaires. Nous en avons demandé 5 qui seront pris sur le budget du LIEPP, et qui seront donc codécidés par le LIEPP et l'École doctorale. En revanche, nous avons décidé de faire un effort sur le financement des masters et de demander de quoi financer deux masters par discipline et par an, pendant 9 ans. Parce que cela coûte beaucoup moins cher, et parce que le diagnostic que nous avons pu faire, notamment en discutant avec nos partenaires internationaux, est que dès lors que nous articulons le niveau master et le niveau doctorat à l'intérieur de l'ED, il faut pouvoir attirer de bons étudiants internationaux dès le master. Par conséquent, si nous mettons en place une procédure de recrutement et un appel pour recruter de très bons étudiants internationaux en leur disant : « Vous venez chez nous, mais vous n'aurez pas à payer », sans garantie évidemment de pouvoir continuer en thèse, nous pensons pouvoir, après quelques années, attirer de très bons étudiants.

Je passe maintenant rapidement à deux ou trois autres points. Un autre point est presque absent du PIA, mais dont vous savez qu'il faudra que nous soyons dynamiques et proactifs dessus : c'est la question de l'articulation avec les autres écoles. Il faut être force de proposition en la matière. Il y a au moins deux difficultés, je crois, dans le fait d'intégrer des étudiants qui viennent des autres écoles de Sciences Po en doctorat. Une première difficulté est : ces personnes-là ont-elles été formées dans les disciplines dans lesquelles elles souhaitent faire une thèse ? Pour l'instant, la réponse est non, ou alors dans des proportions jugées insuffisantes. Il faut donc leur proposer des cours. D'autre part, ces personnes ont-elles fait leurs preuves en réalisant un mémoire de recherche en bonne et due forme ? Pour l'instant, la plus part du temps, la réponse est également négative. Donc, là aussi, il faut mettre en place des dispositifs qui permettent de rendre cela possible. Il y a évidemment une troisième difficulté qui est une difficulté considérable, celle des financements. Je n'exclus pas complètement d'aller voir les écoles en leur disant : « Vous voulez des doctorants ? Participez à leur financement. ». Les écoles ont une importante capacité à lever des fonds. S'ils abondent la capacité de financement de thèses à l'intérieur de l'École doctorale, en fabriquant une espèce de fonds qui serait abondé par l'argent qu'ils lèvent, cela permettrait de faire en sorte qu'il y ait davantage de financements, ce qui limiterait les problèmes de redéploiement des financements à l'intérieur de l'ED. De toute façon, nous ne pouvons pas courir deux lièvres à la fois. Nous devons nous internationaliser, et monter en gamme en termes de production scientifique et de visibilité internationale. Nous ne le ferons pas si, simultanément, nous produisons des

thèses de qualité incertaine. Nous ne pouvons pas accroître l'attractivité et la visibilité internationale de l'École doctorale si, simultanément, nous proposons des parcours de deuxième division. L'exigence de qualité ne doit absolument pas être sacrifiée à l'articulation avec les écoles, elle doit au contraire en être un moyen.

Je passe rapidement sur les deux autres points qui vont beaucoup nous occuper dès la rentrée, puisque ce sont des points dont nous avons abondamment discuté. C'est la mise en place de cours systématiques inter semestres, qui ont vocation à résoudre plusieurs difficultés. L'une des difficultés est celle de la formation des doctorants pendant la thèse, i.e. de ceux qui, en cours de thèse, souhaitent pouvoir approfondir telle ou telle thématique. Il faut pouvoir leur offrir des cours, et sur une base stabilisée. Une autre question est celle de la mise en place de parcours interdisciplinaires rigoureux, autrement dit que nous puissions proposer à des personnes qui ont une formation extrêmement solide en histoire, d'avoir des cours, là aussi, sans concession de qualité, en sciences politiques ou en sociologie. Pour cela, proposer des cours en inter semestre est une solution qui peut fonctionner. Par ailleurs, c'est aussi un dispositif qui doit permettre de construire des partenariats internationaux. Je prends un exemple : j'ai discuté assez longuement avec Jens BECKERT ces derniers jours, il souhaiterait que nous puissions monter des enseignements de ce type, qui soient communs à Sciences Po et au Max Planck de Cologne, et qui permettent de valider des formations communes aux deux institutions. Et donc, de participer comme cela à la construction de la visibilité internationale.

Dernier volet et je m'arrêterai là, c'est le volet qui a trait à la question des enseignements de méthodologie. Le diagnostic de départ est un diagnostic assez simple : Sciences Po dispose, quand nous regardons sa communauté académique, d'une expertise méthodologique à la fois exceptionnelle par sa profondeur et par son amplitude, et en même temps sous optimale par son insularité. Il y a beaucoup de gens très compétents, sur des méthodes très variées. Et en même temps, ces gens très bons enseignent et touchent le périmètre qui est proche du leur. Donc, les économistes sont très forts et parlent aux économistes. Les sociologues peuvent être très forts en analyse de réseau et ils parlent aux sociologues. Les historiens sont très forts sur les archives. Ils sont un peu plus disséminés en l'occurrence, etc. L'idée est de faire en sorte non pas de mettre en place de grands cours qui concernent tout le monde, etc., mais d'essayer de faire en sorte que ces compétences méthodologiques soient offertes à un plus grand nombre. Je ne rentre pas dans le détail et dans la mécanique qu'il faudra mettre en place là-dessus, mais en gros, c'est l'orientation générale.

Le calendrier. Il est déjà pour partie derrière nous, puisque j'ai déjà beaucoup discuté et travaillé avec vous. Je vous en remercie. Nous allons commencer à travailler dès le mois de septembre prochain. Il n'est à mon sens pas nécessaire de se mettre dans un état de pression excessive en disant qu'il faut absolument que tout soit prêt dès septembre 2018. Ces mutations, nous le savons cependant, sont un peu comme le vélo : si l'on n'avance pas, on tombe. Il va falloir que nous nous donnions des objectifs que nous allons un peu définir de manière réaliste. Je pense qu'il y a des choses que nous pourrions mettre en place à titre embryonnaire dès l'année prochaine et de manière plus structurée dès la rentrée 2018. Et sur d'autres types d'actions, il faudra vraisemblablement prendre un peu plus de temps pour pouvoir monter en amplitude. Je n'ai pas d'échéancier qui me permettrait de dire qu'il faut à partir de telle date que tout soit en ordre de marche. Nous échelonnerons tout cela et en même temps nous l'échelonnerons de telle manière que nous soyons sûrs d'impulser une dynamique qui soit à peu près constante.

Jean-Marie DONEGANI : Merci beaucoup, Pierre. Il y a sûrement beaucoup de questions, de demandes de précisions, d'articulation entre PIA 3 et la politique de l'École peut-être. Florence.

Florence HAEGEL : J'ai deux questions. J'ai bien compris que ces réformes, ce projet scientifique existeront même s'il n'y avait pas PIA 3. Mais est-ce que d'un point de vue financement, ce sont des choses qui sont possibles si nous n'avons pas l'argent ?

Et la deuxième question. À la réunion il y a une dizaine de jours, à l'Artillerie qui réunissaient les directeurs de centre, de département, et directeur de l'administration. Quand Cornelia a présenté son projet, elle a parlé de doctorat non disciplinaire. J'ai compris que l'on ne parlait plus de doctorat professionnel. Nous avons parlé tout de même du projet de faire des doctorats non disciplinaires, adossés

à des écoles, qui ne seraient pas l'École doctorale. J'ai bien compris ton projet de dire qu'il faut prendre l'initiative et proposer d'accueillir en fait de bons étudiants des écoles à l'École doctorale, les former à la discipline, etc. Mais ce que j'ai entendu de la Direction, c'est autre chose. C'est des doctorats non disciplinaires et qui tout de même ne sont pas adossés à l'École doctorale. Clairement, elle parlait d'autre chose. Donc, je voudrais un peu en savoir plus sur cet aspect-là.

Pierre FRANÇOIS : Sur la question des moyens, évidemment, nous ne pourrions pas faire les mêmes choses selon que nous avons ou pas 5 millions d'euros en plus. Cela dit, il y a déjà un certain nombre de choses que nous pouvons faire. Concrètement, les 5 millions d'euros que nous avons demandés ne couvrent absolument pas le coût des actions dont je viens de parler. Ne pas l'avoir rendrait certaines actions impossibles ou très compliquées, plus compliquées ou plus lentes. Par ailleurs, dès que j'ai commencé à réfléchir, je suis allé voir Cornelia et je lui ai signalé que développer les projets qui sont les nôtres, au sein de l'ED, allait avoir un coût. Elle m'a indiqué que, plutôt que de fixer une enveloppe budgétaire *ex ante*, il fallait se donner la liberté de concevoir un projet pour ensuite dégager les moyens de son financement. Il est évident que ces projets auront un coût, que ce soit sur les services des collègues, sur les besoins de renforts administratifs, sur les sommes pour faciliter la mobilité, etc. Et tout cela ne sera pas financé uniquement par le PIA 3.

Pour la question des écoles, de la formation hors discipline, je n'ai pas compris exactement la même chose que toi sur la question de l'adossement avec les écoles. Ce que j'ai compris, c'est que tous les doctorats devaient être domiciliés à l'École doctorale. Ce point est sans ambiguïté dans mon esprit, dans celui de Christine et dans celui de Cornelia. Nous pouvons certes avoir des doctorats qui peuvent rencontrer les intérêts des écoles. Nous pouvons imaginer par exemple qu'une partie des thèses qui se déroulent sur les questions urbaines soient des doctorats qui rencontrent également les intérêts de l'École urbaine. En revanche, il ne peut pas y avoir une multiplicité de domiciliations des thèses.

Il y a par ailleurs la question de l'inscription disciplinaire. Dans mon esprit, nous pouvons avoir une inscription disciplinaire qui est une inscription disciplinaire formellement relâchée, c'est-à-dire en disant que ce n'est pas une thèse qui est formellement inscrite uniquement en sciences politiques. À dire vrai il y a déjà des thèses comme cela, tout en ayant une exigence de qualité qui, elle, ne bouge pas. Et cela signifie que concrètement, là encore, si l'École doctorale a un droit de veto sur l'inscription ou pas en doctorat, c'est la communauté académique de Sciences Po qui a le droit de dire oui ou non, si l'on inscrit ou pas. C'est un point d'une importance capitale.

Marc LAZAR : Il y a une possibilité qui serait de faire comme fait l'École des hautes études, c'est-à-dire d'avoir d'un côté des doctorats reconnus, qui doivent obligatoirement s'inscrire dans une discipline. C'est les doctorats d'État. Et d'autre part, nous rentrerions dans une logique de doctorats d'établissement, qui n'ont pas la reconnaissance étatique, qui nous laissent plus de souplesse à condition que nous respections les règles que tu viens d'indiquer, c'est-à-dire une haute exigence scientifique, ce qui permet à l'École des hautes études depuis des années de prendre y compris des personnes qui ont des parcours professionnels très divers. Une ancienne responsable administrative de l'École doctorale a fait cela. À la fin de sa vie professionnelle – elle ne l'a pas finie d'ailleurs –, elle est partie faire une thèse à l'École des Hautes Études avec Michel WIEVIORKA sur une étude de toute la population étudiante en histoire. À l'époque, c'était le 3^e cycle et supérieur, parce qu'elle avait toute une documentation. Elle voulait terminer sa carrière avec cela. C'est en t'écoutant que je pensais à cette possibilité. Je ne dis pas que c'est une condition arrêtée, mais c'est éventuellement une possibilité.

Je voulais te remercier Pierre, parce que je trouve cela vraiment très intéressant. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter. En t'écoutant, je pensais d'abord qu'effectivement il faut que tu précises assez vite le calendrier, parce que dans les différentes disciplines nous réfléchissons sur ces questions-là. Ce serait bien que nous ayons au moins une harmonisation du tempo.

Je pensais aussi à quelque chose de tout bête, parce que j'en discutais tout à l'heure avec Frédéric. Je crois que nous avons une déperdition absolument colossale de nos professeurs invités. C'est incroyable. Nous avons des collègues soit qui sont recrutés sur les chaires Vincent WRIGHT ou Alfred GROSSER, nous avons ensuite une politique d'invitation par discipline, par centre, par département. Ces collègues

passent parfois un mois. Nous n'arrivons pas à communiquer, à part le fait qu'il peut y avoir un économiste qui intéresse éventuellement d'autres disciplines, etc. Et là, je crois que c'est tout bête. Il y a une idée de rationalisation de cette politique d'invitation, de communication et d'exploitation, au bon sens du terme, de ces collègues quand ils sont sur place qui faciliterait aussi la visibilité, la connaissance par ces collègues, parce que parfois ils passent un mois chez nous puis sont juste dans un département et n'ont pas du tout une vision générale de ce que nous faisons justement au niveau global de l'École doctorale. Ensuite, ce sont des collègues qui repartent dans leurs pays, qui peuvent dire un certain nombre de choses, positives ou négatives, sur notre établissement. Je crois qu'il faut vraiment que nous réfléchissions là-dessus ; chaque année, que l'École doctorale sache combien il y a de professeurs invités dans les différents centres ou départements et que nous voyons quelles sont les possibilités de mutualisation de ces invitations. Bien sûr, il y a parfois des impossibilités parce que les collègues sont invités avec un projet bien précis dans le cadre d'un centre ou d'un département, pas seulement une recherche. Mais c'est tout bête. Il faut vraiment rendre cela comme un élément d'attractivité aussi de l'École doctorale pour les doctorants, pour les étudiants en master, mais aussi pour les collègues.

Pierre FRANÇOIS : Sur le calendrier, nous allons lancer les opérations au mois de septembre. Mi-septembre, je me retournerai vers les DED, vers les directeurs de centre et de départements avec, en gros, deux questions. Une première question tournera autour des enseignements de méthode. Là, l'enjeu sera de construire de petits groupes de travail – j'insiste sur « petits ». Il ne s'agit pas de faire des choses à 15. Il s'agit de faire des *task forces* pluridisciplinaires, 4 ou 5, avec des personnes qui ont de l'intérêt et de l'expérience. J'ai un peu sondé, c'est pour cela que je me permets de m'avancer. Des personnes m'ont dit qu'elles étaient prêtes à en faire partie. L'idée sera d'identifier, dans un premier temps, une série de méthodes sur lesquelles il faut que nous travaillions. Éventuellement, ensuite, je me retournerai vers les directeurs de centres, etc., en demandant si nous avons oublié des choses, ce qu'il faut rajouter, etc. Et de faire une *task force* qui travaillera – je pense qu'il n'y a pas forcément besoin d'avoir 8 mois de travail sur cette question – pour essayer de construire une offre de méthodes renouvelée. Ce sera la première chose qui commencera dès mi-septembre.

Par ailleurs, là aussi, à partir de mi-septembre, je vais m'adresser aux différents départements via les DED avec une liste de questions, en disant : « Voilà ce à quoi il faut réfléchir avec tel échéancier ». Une échéance qui là aussi, je pense, se chiffrera en quelques mois. Il s'agira de redéployer les enseignements, avec essentiellement deux enjeux. Un premier enjeu sera de proposer une maquette qui permette un parcours entièrement anglophone. Je précise là-dessus que ce n'est pas une maquette entièrement anglophone. C'est une maquette qui soit construite de telle manière que nous puissions nous tourner vers les étudiants non francophones et leur dire : « Si vous voulez, vous pouvez venir suivre des masters à Sciences Po sans parler français du tout. Simplement, vous aurez moins de choix que ceux qui parlent français. » Il y a un deuxième enjeu, qui sera la question de la définition des enseignements intensifs, avec deux questions bien différentes : d'un côté, définir des enseignements d'inter semestres qui soit peuvent servir de cours de base à des étudiants d'autres disciplines ou d'autres écoles ; de l'autre, identifier des enseignements d'approfondissement dont on pense qu'ils peuvent rencontrer l'intérêt d'une population suffisamment large et constante à Sciences Po en France et en Europe. Il faut cependant, d'abord, que nous fassions les comptes. Dans le PIA, nous avons mis un peu « au doigt » une dizaine de cours : 6 cours fondamentaux et 4 cours d'approfondissement. C'est complètement impressionniste. Il faut que nous soyons maintenant plus précis. Nous allons réfléchir avec les DED pour définir ce qu'il est raisonnable de demander, de monter. Il faudra sans doute réfléchir à un processus de montée en charge. Mais, en tout cas, la liste de courses comportera essentiellement sur ces deux aspects : une maquette qui permet des parcours anglophones et par ailleurs des enseignements intensifs. Et cela commencera à partir du mois de septembre.

Sur les invités, tu as absolument raison. L'un des enjeux est effectivement d'utiliser beaucoup mieux cette ressource-là. Je vais essayer d'insister pour que dans les procédures d'évaluation, les chaires GROSSER et WRIGHT, il y ait la prise en compte de la contribution des collègues invités à l'enseignement sur des formes qui ne soient pas des formes répulsives. Très souvent, les personnes qui viennent faire des *visitings* sont en sabbatique et n'ont pas particulièrement envie d'avoir 24 heures de cours à préparer et à faire toutes les semaines, etc. En revanche, nous pouvons tout à fait imaginer de leur dire : « Voilà, nous vous laissons tranquilles. Mais nous vous demandons de participer à une

semaine de cours où nous vous demanderons trois interventions, que nous pourrions appeler des *masterclass*, etc. » Il est à mon sens évident que les professeurs invités sont une ressource, pour les raisons que tu as dites, à la fois d'enrichissement de la formation que nous donnons et aussi de la mise en visibilité de l'école.

Dernier point sur les *visitings*. Dans les financements du PIA, nous avons demandé un financement de *visiting*, qui est directement articulé à la mise en place des intensifs d'inter semestres. L'idée serait d'essayer de mettre en place des dispositifs qui existent dans d'autres institutions, qui visent à proposer à des collègues de venir pendant 5 ans, pendant 1 mois tous les ans. Ils viennent passer 1 mois et tous les ans ils proposent un cours qu'ils montent avec un membre de la faculté permanente de Sciences Po. C'est un cours qui dure 3, 4, 5 jours et qui permet de stabiliser l'offre et aussi de la « visibiliser » pour que nous puissions, du coup, l'annoncer de manière très claire : « Vous voulez avoir des cours avec tel grand professeur de science politique en Europe, la deuxième semaine de mai tous les ans, vous avez une semaine d'enseignement assurée par ce professeur-là. » C'est vraiment ce que nous aimerions mettre en place. Cela fait partie des choses qui seront éventuellement plus difficiles à mettre en place si jamais nous n'avons pas le PIA.

Lola ZAPPI : J'ai une question relative à ces doctorats non disciplinaires. Est-ce quelque chose qui reviendra à l'ordre du jour dans un prochain conseil ? Parce que vous dites que pour l'instant nous n'avons pas beaucoup d'informations, mais cela me semble extrêmement important que nous en rediscutions de très près. Du coup, je voulais juste bien m'assurer que ce sera...

Pierre FRANÇOIS : Ce sera plus qu'à l'ordre du jour de prochains conseils. Il n'y a pas de doute. Est-ce que vous pouvez nous donner votre sentiment là-dessus ?

Lola ZAPPI : Si cela ressemble aux doctorats professionnels, tels qu'ils avaient été mis en place par exemple à Dauphine, là-dessus nous sommes complètement opposés et avons déjà mentionné notre désaccord profond à ce sujet il y a deux ans. Du coup, il va falloir que nous regardions encore une fois...

Jean-Marie DONEGANI : Pouvez-vous rappeler pourquoi vous avez cette position ?

Lola ZAPPI : Parce que c'était un des doctorats... en plus pour le coup, le doctorat professionnel était payant, ce qui posait encore un autre problème de comment recruter, ce que cela vaut comme diplôme, etc. Et parce que du coup cela contribuait à une confusion entre les doctorats qui sont faits sur 2 ans, avec des exigences académiques au rabais et des doctorats tels que nous les faisons en 5 ans et une confusion au niveau du titre sur la reconnaissance de ce diplôme la première fois que l'on est docteur.

Pierre FRANÇOIS : De ce que j'ai compris des discussions qui se sont déroulées il y a quelques années, il n'y avait pas tellement d'écart entre la communauté académique et les doctorants. Je pense pour ma part que nous ne pouvons pas simultanément dire : « Nous allons essayer de fabriquer quelque chose qui gagne en valeur, en crédibilité, en robustesse, etc., sur la scène internationale. » Et simultanément, nous allons créer des doctorats qui ne respectent aucune de ces exigences. Faire les deux en même temps, ce n'est pas possible.

Jean-Marie DONEGANI : C'est une question de dénomination aussi.

Emmanuelle LOYER : Donc, tu veux dire que tu en fais une question de principe à ce niveau-là et que c'est contradictoire avec l'action que tu mènes à l'École doctorale.

Pierre FRANÇOIS : Je ne vois pas comment on peut poursuivre ces deux objectifs simultanément, L'exemple que nous prenons toujours, c'est l'exemple des *applied PhD* des grandes facultés américaines. Deux choses sur ce point. D'abord, les doctorats des universités américaines disposent d'une réputation qui n'est pas la réputation de notre doctorat. Il faut être lucide. Le doctorat de Columbia, dans l'écosystème américain et dans le système académique mondial, jouit d'une réputation très

supérieure à celle du doctorat de Sciences Po. Donc, il y a moins de chances d'affaiblir la réputation du doctorat quand cette réputation est déjà très fortement constituée au départ.

La deuxième chose, c'est que quand nous allons regarder ce que sont les *applied PhD* de Columbia, de Harvard, de la *Kennedy School* ce que l'on prend toujours comme exemple, ce ne sont pas du tout les doctorats en 2 ans qu'ils fabriquent à Dauphine. A Dauphine, on suit un an de cours avec, dans le corps enseignant, la moitié des intervenants qui sont des scientifiques pas toujours de premier plan. Ensuite, en deuxième année, on fait un mémoire de 90 pages. Les doctorats professionnels de Dauphine, c'est cela : en gros, de gros masters, ou même de petits masters. Un doctorat à la *Kennedy School*, c'est 5 ou 6 ans au moins, avec des cours de méthodologie qui sont des cours aussi rigoureux que ceux que nous avons quand nous commençons une thèse. Simplement, ces doctorats ont cependant des débouchés académiques ou non académiques spécifiques, décalés, par rapport à ceux des doctorats disciplinaires. Par ailleurs, ces doctorats s'écrivent (en tout cas pour ce que je connais dans les doctorats en *business schools*), avec une inscription dans la littérature qui est un peu différente. On ne les écrit donc pas exactement avec en tête le même type de littérature, ou pour les mêmes revues. Mais fondamentalement, l'économie générale et l'exigence académique, la barre d'étiage, si je puis dire, est suffisamment élevée, pour que ce soit compatible avec la construction de quelque chose qui ne brouille pas les cartes.

Jean-Marie DONEGANI : Lié à cette question des doctorats issus des écoles, il y a la question des parcours dits de recherche dans ces écoles. Est-ce que cela signifie de mettre en place systématiquement dans toutes les écoles un parcours recherche ?

Pierre FRANÇOIS : Je ne le pense pas, et avant tout pour des raisons économiques. Si les écoles veulent toutes développer des parcours recherche, nous aurons 8 Écoles doctorales. Donc, cela coûtera très cher. Le problème pour nous, c'est de proposer des dispositifs qui permettent de se substituer à ces parcours recherches qui reviendraient beaucoup trop chers. Mon objectif est de pouvoir, le jour de la rentrée des différentes écoles, arriver avec une *slide* et leur dire : « Vous voulez faire une thèse dans telle discipline, le menu, c'est cela. »

Pour l'instant, le dispositif est jugé soit trop compliqué, soit trop désincitatif. C'est donc aussi à cela que doivent servir les intensifs. Je sais qu'autour de la table il y a un certain nombre de réserves et je les partage au moins pour partie, sinon complètement. Mais le but du jeu de ces enseignements intensifs est de pouvoir dire aux étudiants qui rentrent dans les écoles : « Vous voulez vous présenter aux doctorats de Sciences Po. C'est tout à fait possible. Mais le menu, c'est cela. » Voici les prérequis, en d'autres termes. Nous vous donnons les moyens de les atteindre : il faut que vous suiviez des cours en mai, en juin, en juillet, éventuellement en août, éventuellement au mois de janvier, avec des clauses de revoyure..

Jean-Marie DONEGANI : C'est l'équivalent du D0, mais pendant la scolarité.

Pierre FRANÇOIS : Distribué pendant la scolarité puisque l'un des reproches qui est fait au D0 est d'être une année non diplômante, sans garantie d'être pris. S'il y a un financement, c'est compliqué de refuser, etc. Il faut par ailleurs que les écoles acceptent d'aménager leur scolarité de telle manière qu'en 2^e année il puisse y avoir un vrai moment de recherche. Et donc, qu'elles acceptent de supprimer des cours. Pour les étudiants qui auront fait preuve de leur investissement lors de la première année, qui auront dit : « Effectivement, j'ai suivi des cours en plus, j'ai validé, etc. », avec chaque école nous négocierons le fait qu'il y a 2 cours, par exemple, qui soient supprimés en S2 pour leur permettre de faire un mémoire de master. Ce qui a pour implication que les membres de la communauté académique permanents seront sollicités pour diriger ces mémoires. Cela signifie que, là aussi, il y aura éventuellement du travail en plus.

Mon hypothèse est que même si beaucoup d'étudiants se disent *a priori* intéressés, je ne suis pas complètement sûr que nous nous retrouvions face à des flux considérables. Je suis plutôt serein là-dessus. Dès lors que nous allons commencer à monter un peu les exigences et que nous avons des arguments pour le faire, il y aura sans doute moins de monde à se porter candidat.

Emeric HENRY : Nous verrons peut-être une autre fois, mais l'idée de décourager à financer me paraît assez dangereuse. Parce que nous ne pourrions pas leur dire... si maintenant, c'est financé, ils vont nous dire : « Où sont nos étudiants ? Nous avons financé deux thèses. Nous voulons deux de nos candidats qui sont pris. » Et je pense qu'au début, nous ne pouvons pas nous permettre, avant d'avoir vu un peu le niveau, et vu comment cela marche...

Pierre FRANÇOIS : Je comprends, c'est à discuter et à réfléchir. C'était juste une idée que je viens de lancer.

Emeric HENRY : Je pense qu'il faut peut-être attendre avant de leur demander.

Lola ZAPPI : Pour continuer là-dessus, ce qui me paraît compliqué aussi si nous leur demandons de financer cette thèse-là, c'est que le but est de rattacher entièrement à l'ED ces doctorants-là. Une fois qu'ils y sont rattachés, cela veut dire qu'ils sont rattachés à la discipline dans laquelle ils sont inscrits, et plus au master d'où ils sortent. J'ai peur que cela fasse un « couac » à ce niveau-là.

Et pour le fait de réclamer en master qu'il y ait un mémoire de recherche, ne serait-ce pas plutôt possible que de supprimer les cours de le faire en remplacement de ce qui se fait d'habitude dans toutes les écoles, à savoir le stage de 6 mois.

Pierre FRANÇOIS : Cela fait partie des options qui seront discutées. C'est compliqué quand nous rentrons dans la scolarité de chacune des écoles. Parfois, c'est possible, parfois cela ne l'est pas. L'idée est simplement de leur dire : « Nous faisons un gros effort en vous mettant à disposition des enseignements qui permettent à vos étudiants, en gros, d'avoir fromage et dessert, d'avoir la formation de leur école, plus une formation à la recherche. Vous, vous faites un effort également en aménageant votre scolarité. » Mais pour cela, il faut que nous rentrions dans le détail. Cela peut se faire avec le stage. Cela peut se faire en transformant le mémoire qu'ils font déjà, parce qu'ils en font dans certaines écoles. Il y a des dispositifs assez variés.

Florence HAEGEL : Je comprends bien la différence entre de la monnaie de singe et quelque chose que tu proposes qui est des doctorats non disciplinaires, mais de grande qualité. La question reste tout de même la question du financement de ces doctorats. C'est-à-dire que d'un côté, à l'École doctorale, c'est 100 % financé. Et de l'autre côté, pour ces doctorats non disciplinaires, même s'ils sont de qualité, l'objectif reste tout de même de faire payer les étudiants. Cela reste l'idée que c'est aussi un moyen d'avoir de l'argent en faisant payer des personnes dans le cadre d'une formation continue.

Pierre FRANÇOIS : Le discours que j'ai tenu et que je vais continuer à tenir, c'est que l'École doctorale, économiquement, a la structure d'un investissement : cela coûte au temps T, cela rapporte au temps T+5, en termes de réputation en particulier. Si nous demandons à l'École doctorale de rapporter de l'argent comme PSIA rapporte de l'argent, nous aurons un problème par rapport à sa stratégie générale. J'ai eu une très longue discussion avec le Dean de la *Graduate School* de Columbia.. Il m'a dit très tranquillement que l'École doctorale de Columbia perdait beaucoup d'argent. Simplement, Columbia considère que c'est le cœur du réacteur en termes de construction de la réputation et de la visibilité de l'institution. Donc, c'est un investissement. Et si nous demandons à l'École doctorale d'être rentable immédiatement, nous pouvons tous mettre la clé sous la porte. Il n'y a pas d'École doctorale rentable dans le monde. Et il faut que nous soyons prêts à l'assumer.

Jean-Marie DONEGANI : Concernant la question des doctorats professionnels, il y a deux logiques opposées. D'une part certains, estimant qu'il ne faut pas dévaluer le doctorat de Sciences Po, proposent que les doctorats dits professionnels dépendent de l'École doctorale. D'autre part, il y a la logique de l'*executive education* : partant du fait que sont déjà en place des masters obtenus au sein de la formation continue, il faut pouvoir aller au-delà et délivrer des doctorats car cela élargit le périmètre de Sciences Po et en outre permet d'accéder à des ressources financières. Ce type de doctorat étant détaché de l'École doctorale.

Pierre FRANÇOIS : Je pense qu'il ne faut pas le faire, qu'il est en tout cas beaucoup trop tôt pour pouvoir le faire. L'exemple des universités américaines ne tient pas. Les universités américaines ne font pas ces doctorats-là. Les universités américaines font soit des doctorats disciplinaires, soit des doctorats non disciplinaires sur le modèle que je viens de décrire. Mais on ne trouvera dans les grandes universités américaines de doctorat sur le modèle de Dauphine ou sur le modèle de ce que font les *business school* françaises.

Florence HAEGEL: Et comment sont financés, par exemple à Columbia, les doctorats disciplinaires ?

Pierre FRANÇOIS : Comme les autres. C'est le même modèle économique. Simplement, cela se fait – de ce que j'en comprends – dans une hiérarchie du prestige qui est diminuée et du rapport au savoir qui est moins fondamental, mais cela se fait exactement sur le même modèle économique.

Emmanuelle LOYER : Donc, ils sont financés à 100 % pendant leur 3 ans. Ils ne payent pas.

Pierre FRANÇOIS : Ils ne sont pas financés pendant 3 ans, mais pendant 7 ans. Après ça, je pense que les financements en question sont des financements qui doivent pouvoir venir de Goldman Sachs, de la Banque mondiale, autrement dit d'institutions humanistes et désintéressées (*Rires*). Mais en revanche, ce sont des doctorats qui fonctionnent sur le même modèle. Et là encore, si des institutions qui ont cette position-là dans le champ universitaire mondial et qui sont par ailleurs assises sur un système universitaire où le doctorat est un diplôme extrêmement fort, ce qui n'est pas le cas en France. Si les institutions de ce calibre-là ne délivrent pas deux doctorats l'un sérieux, l'autre ultra-léger, je pense que cela signifie que si nous, nous le faisons, alors prenons un risque énorme en termes de stratégie de construction du diplôme. Parce que nous enverrons des signaux totalement contradictoires. Quand je dis cela, je ne suis pas du tout en train de dire que tous les doctorats de Sciences Po ont vocation à rentrer dans le monde académique, etc. Ce n'est pas du tout cela. Il y a une partie importante du projet du PIA qui vise au contraire à essayer de muscler considérablement l'offre de formations, d'outils, destinés aux doctorants pour leur permettre de s'insérer sur le marché du travail non académique. Nous avons demandé de quoi financer un poste qui serait rattaché à l'ED et dont la fonction serait de se tourner vers les doctorants et de les aider à se former pour ceux qui soit ne le souhaitent pas, soit ne peuvent pas rentrer sur le marché académique. Simplement, nous ne pouvons pas transiger sur l'exigence qualitative. Ce n'est pas possible.

Jean-Marie DONEGANI : Le problème simplement, Pierre, c'est que d'un côté, il y a des évaluations et des supputations sur la possible contamination de nos doctorats par des doctorats considérés à tort ou à raison comme de seconde zone. De l'autre côté, il y a un budget qui est extrêmement clair. Et une opportunité de ressources financières très importantes

Pierre FRANÇOIS : Cet argument-là sera évidemment mobilisé, mais je ne pense pas que l'on puisse parler de supputation : si on appelle de la même manière un diplôme très rigoureux et un autre qui ne l'est pas, le diplôme rigoureux va évidemment en pâtir. La mauvaise monnaie va chasser la bonne. Cela dit, quant au format dans lequel il y a un contrôle qualité suffisant qui revient à la communauté académique de Sciences Po via l'École doctorale, nous pouvons discuter.

Marc LAZAR : Mais à condition que cela passe par l'École doctorale. Si l'on opte pour la solution du doctorat d'établissement, il faudrait définir sa longueur, ses critères, etc., parce que nous pouvons penser qu'effectivement il y a des personnes dans les différentes écoles professionnelles qui en ont besoin. Parce que tout cela dépend évidemment de l'évolution du marché du travail. Et par conséquent, aussi, des urbanistes, en affaires publiques, etc., qu'il y ait besoin de l'équivalent d'un doctorat, si nous distinguons, pour répondre à l'objection de Lola, le doctorat d'État de Sciences Po d'un doctorat d'établissement, même si le terme est évidemment le même, je crois que nous avons une capacité de jeu. Et je suis tout à fait d'accord avec toi, ensuite, attention, cela passe tout de même par l'École doctorale. Il n'est pas question que cela aille se faire dans les différentes écoles. Après, ce sera la négociation avec les directeurs et les doyens.

Annie MARCILLOUX : N'y a-t-il pas la possibilité de faire, comme c'est dans l'École doctorale, un doctorat en sciences politiques par exemple, spécialité affaires publiques ? Est-ce que quelque chose comme cela ne pourrait pas se faire ?

Pierre FRANÇOIS : C'est une version possible. Après, en termes d'affichage, je ne sais pas... La version que vous décrivez, c'est la version où, en gros, nous continuons à avoir un ancrage disciplinaire très strict. Pourquoi pas ? Il y a aussi une autre version, celle que décrit Marc, qui consiste à avoir un diplôme d'État et un diplôme d'établissement, qui porterait le même nom, mais qui donne beaucoup plus de souplesse. Dans ces cas-là, il ne faut absolument pas céder sur le fait que tout cela doit se dérouler à l'intérieur de l'ED.

Jean-Marie DONEGANI : Oui, Pierre mais je te ferai remarquer que précisément le problème de la contamination se pose si c'est l'École doctorale qui s'en occupe.

Pierre FRANÇOIS : Personne ne fera la différence à l'extérieur. La visibilité de l'École doctorale à l'extérieur est beaucoup trop faible, en particulier internationalement, pour qu'à l'extérieur on fasse la différence entre ce qui viendra de l'ED et ce qui viendra des écoles. Cela nous rassurera. Nous dirons que nous n'avons rien à voir avec eux. Mais tu auras des jeunes gens malheureux, que nous aurons fait suer sang et eau et qui auront fait des thèses remarquables, et à qui on opposera le fait que leur thèse ne vaut rien parce qu'à Sciences Po se soutiennent *aussi* des thèses en deux ans avec de très faibles exigences disciplinaires... La mauvaise monnaie chasse la bonne, encore une fois...

Bien, Je suis désolé, je dois vous quitter. Merci en tout cas de cet échange..

III – Présentation du projet de Rapport HCERES de l'École doctorale

Jean-Marie DONEGANI : Nous faisons un tour de table sur le rapport HCERES. Avez-vous pu examiner le projet du rapport ? Avez-vous des remarques à faire, des questions à poser ?

Anatole LE BRAS : Déjà, notre première remarque était que nous avons eu un peu de mal à cerner la nature de notre contribution à ce document puisque c'est un document qui a vocation évidemment à mettre en valeur les activités de l'École doctorale, alors que par notre rôle, nous pouvons être plus amenés à pointer des dysfonctionnements ou des choses qui ne vont pas. Nous avons malgré tout un certain nombre de remarques, mais nous avons bien conscience que cela ne s'inscrira pas forcément tout à fait dans la logique qui est celle de ce document.

La première question peut-être, avant d'avoir des remarques plus précises sur le contenu, c'était que nous nous demandions dans les disciplines qui sont les nôtres, il y a bien eu une consultation en interne à laquelle les doctorants ont été associés, en l'occurrence en histoire et à l'OSC. Nous voulions savoir si cela avait été bien le cas pour toutes les disciplines, si des remarques plus précises sur chaque laboratoire avaient bien pu remonter des doctorants jusqu'aux personnes qui ont écrit les rapports pour chaque discipline.

Jean-Marie DONEGANI: Chaque DED s'est basé aussi sur les remarques qui avaient été formulées en Conseil. Et après évidemment, pour ce qui est de la science politique, il y a une gestion par centre en termes d'accueil de dispositifs qui avaient été mis en place et qui ont même été créés à l'occasion de la période de la contractualisation. Et nous nous sommes largement appuyés sur ces informations qui ont été fournies par les secrétaires généraux de chacun des centres.

Alain DIECKHOFF : Moi, tout ce que je peux vous dire, mais cela concerne le CERI parce que c'est complémentaire. En fait, ce qu'il faut que vous compreniez, ce n'est pas nécessairement évident, même pour les collègues, c'est qu'il y a le rapport HCERES de l'École doctorale, il y a les rapports des centres que l'on essaie d'harmoniser. Mais en fait, chacun fait sa copie un peu dans son coin. Et ensuite, la direction scientifique en particulier a pour vocation d'harmoniser un peu tout cela et elle-même doit faire un rapport pour l'ensemble de l'établissement. Donc, vous voyez, c'est un peu le système des poupées gigognes, les choses s'emboîtent les unes dans les autres. Ce que je peux vous dire simplement,

pour nous, c'est que le rapport que nous avons fait – donc cela ne recouvre pas uniquement ce qui nous réunis ici ce matin – a été discuté en conseil d'unité avec la représentante des doctorants qui avait elle-même consulté les personnes de notre laboratoire auparavant.

Lola ZAPPI : L'autre point que nous voulions soulever, mais nous en avons déjà parlé, je crois, lors du dernier Conseil de l'École doctorale, c'est à propos des financements des thèses. Le document rappelle bien que les thèses sont maintenant entièrement financées. Et nous l'avons rappelé encore une fois, c'est le cas à l'entrée, certes, pour les 3 ans. Mais comme le rappelle d'ailleurs le rapport, les thèses se font plutôt en 5 ans. Et c'est toujours ce même problème qui nous intéresse, à savoir la précarisation et en particulier les financements sur les 4^e et 5^e années. Et par ailleurs, même sur le financement à l'entrée, nous avons une différence tout de même entre les bourses de la FNNSP et les contrats doctoraux. Les bourses entraînant une précarisation qui n'est pas la même, parce que notamment n'ouvrant pas de droits non seulement à la retraite, mais surtout au chômage, ce qui pose un problème quand les doctorants, ayant eu les 3 ans de bourse, arrivent en 4^e année, s'ils ne trouvent pas de financement, ils n'ont pas non plus de droit au chômage. Il y a donc une inégalité de traitement à ce niveau-là. Là encore, cela ne rentre pas dans le projet de document qui est de vendre les atouts de l'École doctorale, mais c'est important, je pense, à rappeler.

Et du coup, dans cette même ligne, rappeler encore une fois que nous aimerions que le suivi des jeunes docteurs soit aussi là très précis pour justement voir ce qu'il en est de l'insertion, notamment sur le marché académique et autre, après la thèse.

Emmanuelle LOYER : Je veux juste dire simplement que ce que vient de dire Lola était en fait souvent intégré dans le paragraphe « Critique, auto-évaluation ». À côté de cela, c'est vrai que vous avez bien saisi la nature de ce document, qui est tout de même un peu rhétorique, je dirais, au bon sens du terme.

Florence HAEGEL : Juste deux petites remarques. D'une part, ce qui m'a étonné, c'est que ce n'est pas du tout la même forme et structure que ce que nous voyons faire au niveau des centres. C'est beaucoup plus long, un peu plus verbeux tout de même, je trouve. Et il n'y a pas le côté analyse, les forces, les faiblesses, etc. Cela m'avait étonné, parce que justement, dans les centres, nous sommes tout de même obligés de prendre un peu de distance et de dire ce qui ne va pas. Je trouve que cela aide.

La deuxième chose que je voulais vous dire, c'est qu'au Centre d'études européennes, justement à l'occasion de ce rapport HCERES, nous avons travaillé systématiquement sur le devenir de nos docteurs pendant la période de l'évaluation, c'est-à-dire 2012 – 2017. Nous avons suivi ce qu'ils sont devenus. Nous en avons eu une quarantaine. Nous pourrions fournir cela à l'École doctorale. Comme nous avons un petit effectif, une quarantaine, nous avons pu faire ce travail de suivi en termes professionnels. Cela peut-être utile, si vous en avez besoin. Nous l'avons fait, donc voilà.

Imola STREHO : Oui. Ce serait très précieux, et j'en profite pour dire que nous avons deux difficultés. D'une part, dans les annexes, nous devons produire deux choses qui sont vraiment une difficulté actuellement encore. Nous devons cocher des cases de catégories d'activité d'il y a 3 ans des docteurs. Nous devons dire ce que les docteurs de 2011 ont fait en 2014, ce que les docteurs de 2012 ont fait en 2015. Donc, nous sommes en train de faire un sondage avec l'équipe, mais ce que tu dis nous aidera énormément. Donc, je contacterai tous les secrétaires généraux pour voir comment tout cela peut être à nouveau rebouclé. Nous l'avons déjà fait en amont, mais du coup nous rebouclerons en aval sur le devenir.

J'ai un autre souci et, là, j'aurais vraiment besoin de l'aide des directeurs de centres, c'est que nous avons un tableau – peut-être l'avez-vous vu, tout à la fin – où il y a une colonne vide. Ce sont les publications des docteurs. Et la difficulté est que quand nous faisons l'extraction de notre base de données, tous les docteurs n'ont pas de publications dans SPIRE. Et ceux qui en ont, en ont 4 ou 5, parfois beaucoup. Et ce que nous demande l'HCERES, ce sont ceux qui sont en rapport le plus étroit avec la thèse. Et ça, avec l'équipe, nous ne nous sentons pas capables de faire ce choix. Et donc, ma question pour vous est de savoir si nous pouvons nous appuyer sur les doctorants eux-mêmes, les secrétaires généraux et les directeurs de centre.

Marc LAZAR : Envoyez aux secrétaires généraux, avec en copie les directeurs de centre.

Annie MARCILLOUX : En fait, j'ai juste une petite remarque pour le soutien administratif. En fait nous avons constaté, par rapport à ce rapport qu'il y avait encore une marge de manœuvre pour les échanges entre l'École doctorale et les équipes administratives dans les centres. Nous voudrions accorder les calendriers d'admission entre l'ED, LIEPP, MaxPo, par exemple, pour ne pas que les candidats doctorants se trouvent dans une situation où ils ne savent pas où postuler. Je pense que c'est déjà arrivé. Et là, je pense qu'il y a une marge de manœuvre. Pareil pour les envois des rapports d'activité.

Les dates pour postuler au LIEPP par exemple ne sont pas les mêmes dates que pour postuler en thèse. Parfois, ils sont admis au LIEPP avant même d'avoir postulé en thèse. Et après, cela implique des choses absolument incroyables, où un étudiant va être admis et aura donc un financement. Sauf qu'à l'École doctorale, puisque cela passe après, nous dirons : « Non, il n'est pas admis, il n'a pas encore soutenu son mémoire », par exemple. Donc, il faudrait faire en sorte que ce soit en même temps. Pour MaxPo, c'est pareil d'ailleurs. Au niveau administratif, ce n'est pas facile à gérer.

Silvia DUERICH-MORANDI: C'est pareil pour les envois des rapports d'activité, que vous devez renvoyer régulièrement, et éventuellement faire un seul envoi. Cela veut dire au centre de recherches et à l'École doctorale en même temps. Cela évitera que deux demandes passent parallèlement au lieu d'une. Cela fait une fois le rapport, et pas d'autres. Après, dans les dispositifs par exemple de la scolarité, ils sont moins connus dans les centres. Cela peut par exemple... Sciences Po Carrière, la médiation, etc. Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas connues dans les centres. Donc, là aussi il peut y avoir plus d'échanges pour garantir qu'il y a plus de fluidité et plus de visibilité aussi bien pour les équipes administratives, mais bien sûr les doctorants.

Claire COSQUER : Une dernière chose sur un point qui a attiré notre attention sur le rapport, c'est la question de l'encadrement des doctorants. D'abord, précisément sur la question du suivi de thèse. Quand nous lisons la première partie du rapport, au niveau de l'École doctorale, nous avons l'impression que ce suivi de thèse est appliqué de façon homogène. Ensuite, quand nous regardons au niveau des différents programmes doctoraux, nous nous rendons bien compte qu'une application a été progressive. Par exemple, par les mêmes disciplines en sociologie, ce qui est décrit est ce qui se fait actuellement. C'est-à-dire que concrètement c'est mis en place progressivement, mais cela touche actuellement, je pense, une minorité de doctorants.

Et sur le suivi de thèse, cela me permet de rappeler un point qui tient à cœur, je pense, au doctorant, c'est que ce comité de suivi de thèse ne soit pas uniquement un outil d'évaluation, mais bien un outil de ressource aussi pour le doctorant. Et pour l'encadrement, que nous ayons peut-être un cadre qui soit homogène au niveau de l'École doctorale, qui ne soit pas forcément spécifique à chaque programme. Et à un niveau plus large d'encadrement, nous avons aussi remarqué qu'il y avait une hétérogénéité entre laboratoires dans les relations entre chercheurs et doctorants. Il y a des laboratoires où les chercheurs s'occupent exclusivement de leurs doctorants. Et finalement, il y a assez peu de discussions sur les opportunités professionnelles. Je pense aux publications, un article dans un dictionnaire par exemple, ce genre de choses. Nous aimerions bien qu'il y ait une action un peu proactive de l'École doctorale pour favoriser ces interactions entre chercheurs dans les laboratoires où c'est potentiellement plus faible.

Jean-Marie DONEGANI : Les doctorants, en principe, ne sont pas en lien qu'avec leur directeur de thèse, parce qu'il y a dans la plupart des laboratoires, le séminaire général qui est ouvert aux chercheurs, mais aussi aux doctorants. Par ailleurs, l'intérêt du Comité de suivi qui a été anticipé par rapport à l'arrêté de l'année dernière par un certain nombre de laboratoires, c'est précisément d'éviter le tête-à-tête permanent entre le directeur de thèse et le thésard. Je pense que le comité de suivi ne s'appelait pas ainsi, mais existait déjà dans un certain nombre de laboratoires. L'essentiel, avec la publication de l'arrêté, c'est que maintenant nous avons une base juridique pour exiger que chaque structure d'accueil ait le même type d'encadrement. Vous avez tout à fait raison. Mais c'est en train de se mettre en place à partir de cette rentrée. Déjà cette rentrée et à partir de la rentrée prochaine.

Alain DIECKHOFF : Je crois que c'est exactement la philosophie que nous avons essayé de faire passer sur le comité de suivi. Nous avons commencé tous les comités de suivi en disant : « Ce n'est pas du tout une évaluation. » Simplement, la seule chose qui nous est dictée est ce fameux comité de suivi de D2 où, là, il faut qu'il y ait un avis formel et écrit d'autorisation de passage en doctorat. Mais sinon pour le reste, ce n'est évidemment pas du tout une évaluation ni quoi que ce soit, c'est simplement faire ce que nous faisons déjà, ce qu'un certain nombre de centres faisait déjà, disons des dialogues à fin de D1 pour que le doctorant puisse en effet discuter avec d'autres personnes que son directeur de thèse. C'est exactement une ressource.

Jean-Marie DONEGANI : Ce que l'arrêté ne prévoit pas, c'est précisément un comité de suivi à la fin de chaque année et notamment de la première, qui nous semble très important. Et c'est cela que nous avions anticipé.

Emmanuelle LOYER : Du coup, c'est vrai que c'est un peu lourd. Nous, nous avons fait cela en histoire. C'est-à-dire qu'il y a le D1, fin de D1, maintenant fin de D2, puisque tout de même des collègues sont dispatchés entre différents comités de suivi, même s'il y a aussi des personnes extérieures.

Jean-Marie DONEGANI : Est-ce qu'il y a d'autres points que vous vouliez aborder ?

Marc LAZAR : J'en ai deux petits. Un point de détail et l'autre un peu plus compliqué. Il est écrit à un moment donné : « La bibliothèque de Sciences Po dont les fonds sont parmi les plus riches en sciences sociales au monde. » Alors, du calme ! Plus haut, c'est dit que la bibliothèque de Sciences Po et les ressources documentaires sont les meilleures d'Europe continentale. Je vous rappelle tout de même que Harvard, c'est 12,5 millions de volumes, c'est-à-dire l'équivalent de la Bibliothèque nationale de France, et que nous, nous pouvons prétendre au mieux à 1 million. Donc, je pense qu'il vaut mieux supprimer la référence « au monde » et reprendre celle de l'Europe continentale. Je rappelle que Harvard, c'est 5 millions de volumes, c'est-à-dire 5 fois plus que Sciences Po. Donc, soyons modestes.

Jean-Marie DONEGANI : Marc, nous ne parlons pas là de quantité, nous parlons de qualité.

Marc LAZAR : Deuxième chose, je vois qu'il y a deux collègues qui ont 12 thèses. Ça ne va pas. Il y a un arrêté du Conseil scientifique. Il se trouve qu'il y a un historien dans l'affaire, et relativement jeune dans l'établissement. Il faut mettre de l'ordre là-dedans. Ce n'est pas possible. Je crois que nous avons limité, au niveau du Conseil scientifique, à 7. Donc, je souhaiterais que ce soit appliqué.

Jean-Marie DONEGANI : Marc, le problème que nous avons eu au dernier comité de thèse ici, c'est que pour certains sujets de thèse, il n'y a que très peu de collègues compétents.

Marc LAZAR : Oui, je sais bien.

Jean-Marie DONEGANI : Et par ailleurs, certains directeurs de laboratoire sont hostiles à ce que nous allions chercher des directeurs extérieurs.

Marc LAZAR : Oui, mais tout le monde sait que déjà 7 étudiants en thèse, c'est beaucoup.

Emmanuelle LOYER : Nous pensons à Paul-André. Il est toujours un peu limite. En même temps, j'avais dit à tous les collègues : « Si vous en êtes d'accord, je sais que c'est 7, mais ça peut aller un peu au-dessus parce qu'il y a cette variabilité en fonction des saisons. » Mais c'est vrai que, là, 12, c'est un peu trop.

Marc LAZAR : Alors, là, tous nos collègues internationaux n'en reviennent pas du nombre de thèse. Pour reprendre toujours l'exemple américain, 4 thèses, c'est considéré comme la norme maximum, si l'on veut bien s'en occuper évidemment.

Jean-Marie DONEGANI : S'il n'y a pas d'autres remarques je vous propose que nous terminions cette séance. Et je ne doute pas que vous continuerez ce travail à la rentrée. Bonnes vacances à tous.